

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-055/PR/MAMCBW portant approbation du Budget prévisionnel du Diwan de Biens Waqfs pour l'exercice 2017.

n° 2017-055/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

6 mars 2017

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2017

Date du numéro

15 mars 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°31/AN/13/7ème L du 06 février 2014 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VuLe Décret n°2015-202/PR/MAMCBW du 01 juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs

VuLe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VuLe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VuLe Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VuL'Arrêté n°2015-228/PR/MAMCBW du 06 août 2015 portant composition des membres du conseil d'Administration

Vula Délibération n°1/2016/DBW du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Février 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Budget prévisionnel 2017 du Diwan des Biens Waqfs est arrêté comme suit

- En recettes : 432 593 072 FDJ
- En dépenses courantes : 2 75 333 852 FDJ
- En dépenses d'investissement : 1 70 400 000 FDJ

- En remboursement d'emprunt Banque Islamique de Développement : 92 995 898 FDJ
- En trésorerie prévisionnelle potentielle à fin 2016 de : 107 583 085 FDJ
- En trésorerie prévisionnelle potentielle à fin 2017 de : 1 446 407 FDJ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH